

VITESSE

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MOTO 25 POWER



MOTO-CLUB : Trial Club du Pays de La Châtre

E-MAIL : p.yvernauld.trial@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 0681914658

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Philippe YVERNAULT

N° D'ÉPREUVE FFM : 238

DATE : 23-24 mars 2024

LIEU : MONTGIVRAY LA CHATRE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	Christophe MATUSZCZAK	Licence : 140318
Président du Jury ou Arbitre*	-----	Francis AUGENDRE	Licence : 008272
Membre du Jury	-----	Benjamin DEGOT	Licence : 391832
Membre du Jury	-----	Christian PLISSON	Licence : 179370
Commissaire technique responsable	-	Sabrina JOSSET	Licence : 256540
Responsable du chronométrage	-----	Cécile MOINDRAULT	Licence : 314804

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Mini OGP 115	7	11	80cc 2tpsvar-100cc emb auto-65cc 2tps-155cc 4tps	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Mini OGP 160	10	14	85cc 2tps- 160cc 4tps 15cv roue arrière max	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Mini OGP 190	12	16	85cc 2tps - 190cc 4 tps 25cv roue arrière max	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Mini Moto 25 -190 Stock	14	-	22 cv à la roue arrière	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Mini Moto 25 -160 Stock	14	-	15 cv à la roue arrière	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Scooter 70	14	-	25cv à la roue arrière	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Pit Bike 125 Stock	12	-	13 cv à la roue arrière	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Moto 25	14	-	25 cv à la roue arrière - 125cc 2tps ou 250cc 4tps max	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€
Moto 15	12	-	50cc 2tps ou 125cc 4tps	samedi 60€, dimanche 80€, S+D 130€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour les 2T et 300 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Richard LENEUF**

Nombre de secouristes **7**

Hôpital le plus proche **LA CHATRE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Maurice TISSANDIER**

Adresse **Route de Bourges 36400 MONTGIVRAY**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1100 m**

Largeur minimum de la piste **8 m**

Nombre d'OCP* **7**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ VITESSE:

Pendant les essais : **42**

En manche : **35**

CAPACITÉ ENDURANCE:

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **17 janvier 2024**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **20/02/2024**



Signature numérique de
Christine
CAILLY
Date :
2024.02.20
08:25:19 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **13/03/2024**

NUMÉRO: **24/0280**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org